

COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

34-2021 - Administration générale. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (27/27 voix), Messieurs NOULLEZ et LEJOLIVET n'ayant pas pris part au vote, les membres du Conseil municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021.

35-2021 - Administration générale. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

1) Déclaration d'intention d'aliéner

- Non-exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la déclaration de deux cellules commerciales et parking sur terrain propre, sis rue Beaumanoir, au prix de 190 000,00 €.

2) Marchés publics < 90 000 € HT enregistrés sur le registre des marchés

Liste arrêtée au 31/03/2021 (liste précédente arrêtée au 28/02/2021)

Objet du marché	Titulaire	Adresse	Date d'effet	Durée	Montant HT	Montant TTC	Montant précédent marché HT	Suivi de la consultation
Assurances (lot 1 – Dommages aux biens)	MAIF	200 avenue Salvador Allende 79 038 Niort Cedex 9	01/04/2021	4 ans	41 365,84 €	51 707, 28 €	48 316, 22 €	Mairie de Thorigné - Fouillard
Assurances (lot 2 – Responsabilités et risques annexes)	SMACL	141 avenue Salvador Allende 79 031 NIORT cedex 9			20 376,68 €	25 470, 84 €	21 234, 50 €	
Assurances (lot 3 – Flotte automobile)	PILLIOT ASSURAN CES	19 rue St Martin 62120 Aire-sur-la-Lys			24 374,00 €	30 467, 52 €	19 577, 55 €	
Assurances (lot 4 – Protection juridique)	PILLIOT ASSURAN CES				1 600,00 €	2 000, 00 €	3 550, 24 €	
Assurances (lot 5 – Protection fonctionnelle des agents et des élus)	SMACL	141 avenue Salvador Allende 79 031 NIORT cedex 9			1420, 60 €	1 775, 76 €	1 204, 61 €	
AMO réfection terrain synthétique	PMC ETUDES	114 Rue de Longvilliers 62630 CORMONT	24/03/2021	8 semaines	11 500, 80 €	14 376 €	Non applicable	Mairie de Thorigné - Fouillard

Les membres du Conseil municipal prennent acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

36-2021 - Administration générale. Installation de deux nouveaux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Monsieur Yann Le Goc, élu conseiller municipal sur la liste «Vivre ensemble, une ville verte et solidaire» lors du scrutin du 15 mars 2020, a fait part à Monsieur le Maire, par courrier en date du 7 avril 2021 de sa démission en tant que conseiller municipal.

Madame Pascale Jubault-Chaussé, élue conseillère municipale sur la «Vivre ensemble, une ville verte et solidaire» lors du scrutin du 15 mars 2020, a fait part à Monsieur le Maire, par courrier en date du 8 avril 2021 de sa démission en tant que conseillère municipale.

Conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces démissions sont définitives à compter du jour où son acceptation par Monsieur le Maire a été notifiée à l'intéressé.

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, les candidats(es) venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sont appelés à remplacer les conseillers municipaux élus sur cette liste dont les sièges sont devenus vacants.

Le premier conseiller suivant venant sur la liste « Vivre ensemble, une ville verte et solidaire » est Monsieur Sébastien NOULLEZ. Il a accepté de remplacer le conseiller municipal dont le siège était vacant.

Madame Marie-Thérèse Toullec, Monsieur Jean-Luc Coudray et Madame Céline Bricet, prochains sur la liste, ont renoncé à remplacer le conseiller municipal élu dont le siège était vacant.

Le conseiller suivant venant sur la liste «Vivre ensemble, une ville verte et solidaire» est Monsieur Bertrand LEJOLIVET. Il a accepté de remplacer le deuxième conseiller municipal dont le siège était vacant.

Ceux-ci ayant été informés et régulièrement convoqués à la présente séance, le Conseil Municipal prend acte de leur installation.

38-2021 - Administration générale. Formation et désignation des commissions municipales – actualisation.

Suite à la démission de trois conseillers municipaux et d'un adjoint, le Conseil municipal, à l'unanimité (29/29), décide :

- De ne pas voter au scrutin secret
- De désigner un nouveau membre pour les commissions suivantes :
 - Aménagement, Patrimoine, Mobilité et Accessibilité (élu de la minorité)
 - Ressources et vie économique (élu de la minorité)
 - Urbanisme et transition écologique (élu de la minorité)
 - Numérique et communication (deux élus de la majorité + 1 élu de la minorité)

Commissions	Membres	Total
Urbanisme et transition écologique	Denis BARD, Arlette GROSEIL-MOREAU, Vincent POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Jean-Michel LE GUENNEC, Priscilla VALLÉE	7
Aménagement, patrimoine, mobilité et accessibilité	Jaroslava JOUAULT, Virginie POINTIER, Gérard RAOUL, Eric SOUQUET, Priscilla VALLÉE	5
Ressources et vie économique	Vincent POINTIER, Damien GEZEQUEL, Jaroslava JOUAULT, Christophe LETENDRE, Laëtitia TORTELLIER, Damien VAN CAUWELAERT, Jean-Michel LE GUENNEC, Sébastien NOULLEZ	8
Numérique et communication	Julie DEGUILLARD, Laëtitia TORTELLIER, Aude MAHÉO, Frédéric PIERRE, Bertrand LEJOLIVET	5

39-2021 - Constitution de la commission d'appel d'offres permanente. Actualisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal décident :

- de ne pas voter au scrutin secret
- de désigner un nouveau membre titulaire (élu de la minorité)
- de désigner un nouveau membre suppléant dans l'éventualité qu'un membre suppléant prenne la place vacante d'un titulaire (élu de la minorité)

Sont élus titulaires :

Vincent POINTIER
Aude MAHEO
Arlette GROSEIL-MOREAU
Gérard RAOUL
Jean-Michel LE GUENNEC

Sont élus suppléants :

Denis BARD
Julie DEGUILLARD
Laëtitia TORTELLIER
Jocelyne BOULEAU
Sébastien NOULLEZ

40-2021 - Finances. Décision Modificative n°1 du budget de la ville sur l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal par 22 voix POUR approuve les modifications suivantes au budget primitif 2021 :

Chap	Article	F		BP 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
			SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 41 202,50	
201	2183	020	Mise en place d'infrastructure laaS	31 200,00	42 000,00	73 200,00
202	2188	823	Acquisitions seaux pour corbeilles de propreté	18 000,00	2 500,00	20 500,00
204	2135	20	Ecole Prés-Verts : cheminement	0,00	16 500,00	16 500,00
204	2188	212	Ecole Grands Prés-Verts : reprise des cloisons bombées	3 812,00	9 400,00	13 212,00
204	2135	20	Prés Verts : reprise d'un décaissé dans la cour non enrobé	0,00	1 100,00	1 100,00
204	2135	20	Prés Vert : reprise cour dégradée par les racines du cerisier	0,00	8 500,00	8 500,00
209	2188	251	Restauration : levée prescriptions commission de sécurité	75 214,80	4 608,00	79 822,80
209	2188	61	EHPAD : levée prescriptions sécurité incendie	2 000,00	1 588,00	3 588,00
23	2313	020	Dépenses d'investissement	1 331 541,99	-44 993,50	1 286 548,49

RECETTES					+ 41 202,50	
242	1312	01	Subvention ADEME les Ateliers de la Morinais	0,00	17 727,50	17 727,50
021	021	01	Virement du fonctionnement	763 457,00	23 475,00	786 932,00

Chap	Article		SECTION DE FONCTIONNEMENT		+ 0,00	
DEPENSES					+ 33 475,00	
011	6156	02015	Mise en place d'infrastructure laaS	38 130,00	10 000,00	48 130,00
023	023	01	Virement vers l'investissement	763 457,00	23 475,00	786 932,00
RECETTES					+ 33 475,00	
73	73111	01	Taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti	3 599 876,00	62 786,00	3 662 662,00
74	74834	01	Compensation exonérations taxe foncière	8 200,00	50 689,00	58 889,00
74	74835	01	Compensation exonérations taxe d'habitation	80 000,00	-80 000,00	0,00

41-2021 - Commande publique. Avenant n°2 au marché public de travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Vigne - lot 1: Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales.

Le marché de travaux d'aménagement de la 3^{ème} tranche de la ZAC de la Vigne a été attribué aux entreprises suivantes par délibération du conseil municipal du 1^{er} juin 2017 :

- **Lot 1 (Terrassements – Voirie – Assainissement eaux usées et eaux pluviales) :** Groupement COLAS-SURCIN TP (pour un montant de 827 873.55 € HT)
- **Lot 2 (Télécommunication – Basse tension – Eclairage public – Tranchées HTA et Gaz) :** Entreprise ERS (pour un montant de 204 182.00 € HT)

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché précité (lot 1) afin de prendre en compte les travaux supplémentaires suivants :

- La reprise des branchements d'assainissement en phase définitive (branchements cassés et nécessaires d'être repris avant de réaliser les entrées en béton + fourniture de nouveau tampon de branchement)
- L'ajustement des quantités réellement exécutées pour l'ensemble des postes
- Les travaux supplémentaires pour le raccordement du boulevard et de l'allée piétonne au sud du projet entre la limite d'intervention de la tranche 3 et la tranche 2 de la ZAC
- La reprise de l'empierrement de l'ensemble des trottoirs et allées piétonnes en phase définitive (empierrement déjà réalisé en première phase mais disparu pendant les constructions des maisons)
- Les travaux de raccordement des 2 voiries restantes (ilot C21 et C22/C23) du fait du phasage non prévu initialement
- Les travaux du quai bus avenue Hubert Curien (déplacement arrêt bus)

Sur la base de l'atterrissage chantier transmis à la Collectivité le 26 mars 2021, les nouveaux travaux désignés ci-avant (exclu le montant des travaux déjà validés par l'avenant n°1) représentent un montant total de **81 407.52 € HT**, soit 97 689.03 € TTC.

Le nouveau montant du marché représentent une augmentation de 12,88 % du montant initial du marché.

Désignation	Montant € HT	Montant € TTC
Poste installation et préparation de chantier	+ 265.95 €	+ 319.14 €
Poste terrassement	+ 7 792.83 €	+ 9 351.40 €
Poste voirie et bordures	+ 51 441.24 €	+ 61 729.49 €
Poste assainissement	+ 21 907.50 €	+ 26 289.00 €
TOTAL	+ 81 407.52 €	+ 97 689.03 €

Au regard de ce qui précède, et après en avoir délibéré (29/29 voix), le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cet avenant n°2 et tout document s'y rapportant.

42-2021 - Enfance jeunesse. Tarification restauration

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de 5% à compter du 1^{er} mai 2021, hormis pour la tranche 1, dont le montant demeure inchangé.

Tranches	Au 1 ^{er} janvier 2021	Proposition tarifs au 1 ^{er} mai 2021	
	Tarifs	Taux de Participation usagers	Tarifs
1	1.36	20.40%	1.36
2	1.92	28.82%	2.02
3	2.48	37.09%	2.60
4	3.26	48.79%	3.42
5	4.13	61.91%	4.34
6	4.51	67.62%	4.74
7	4.80	71.90%	5.04
8	5.09	76.18%	5.34
9	5.41	81.03%	5.68
extérieur	5.46	81.74%	5.73

- **Pour un défaut de présence** : l'enfant n'est pas présent, mais inscrit. Application d'une pénalité repas égale au tarif repas appliqué à la famille.

- **Pour un défaut d'inscription** : l'enfant est présent, mais n'est pas inscrit. Application d'une majoration égale à 25% du tarif repas appliqué à la famille.

- **Pour un enfant malade** :

- Ne pas appliquer de pénalité le jour même, si les parents préviennent le service avant 9h00 ou fournissent un justificatif d'absence sous 7 jours.
- Si l'enfant est malade plusieurs jours, charge aux familles d'annuler l'inscription de leur enfants les jours suivants, via leur portail famille. Faute de cette mise à jour, la pénalité sera appliquée pour chaque jour d'absence.

- Les enfants n'étant plus domiciliés au sein de la commune en cours d'année, continueront à bénéficier des tarifs dégressifs jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

Autres tarifs :

Repas enseignants : application de la catégorie 9 des tarifs pour les enseignants de la commune.

Les enseignants dont l'indice brut de traitement est égal ou inférieur à 480 bénéficient d'une aide financière. Le prix du repas sera fixé en fonction de cette aide d'un montant de 1.29 €

Repas personnel communal : application des 9 catégories de tarifs selon le barème des quotients familiaux applicables à la restauration scolaire.

Stagiaire non rémunéré : gratuité.

Apprenti : application des 9 catégories de tarifs selon le barème des quotients familiaux applicables à la restauration scolaire.

Frais de gestion pour recouvrement : 15 € - **Frais de non restitution de la carte monétique** : 15 €

Repas du Club de l'Amitié : 6.94 €

Panier repas :

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Tranche 9	Ext.
0.42	0.59	0.77	1.01	1.27	1.39	1.48	1.56	1.67	1.68

43-2021 - Petite enfance. Règlement intérieur de la commission d'attribution des places au sein du Multi accueil Brindille.

Afin d'objectiver et de rendre plus lisible les modalités d'octroi des places, après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le conseil municipal décide de créer un règlement intérieur pour la commission d'attribution des places, accompagné d'un barème permettant de noter chaque dossier de demande de place.

44-2021 - Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le conseil municipal décide :

- D'augmenter la durée hebdomadaire du poste d'agent d'entretien des bâtiments de 24 à 28 heures à compter du 1^{er} mai 2021,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs.

45-2021 - Ressources humaines. Création d'un contrat d'apprentissage au service informatique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil Municipal décident :

- De recourir à un contrat d'apprentissage à partir du 1^{er} mai 2021 dans les conditions ci-dessous :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Informatique	1	TECHNICIEN SUPERIEUR SYSTEMES ET RESEAUX	2 ans

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

46-2021 - Ressources humaines. Plan de formation 2021 des agents de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil Municipal décident :

- De valider le plan de formation pour l'année 2021 tel que présenté en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

47-2021 - Ressources humaines. Mise en place du forfait « mobilités durables ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil Municipal décident de remplacer l'indemnité kilométrique vélo instaurée par la délibération n°2019-77 en date du 20 juin 2019 par le Forfait mobilité durable.

48-2021 - Vie associative. Renouvellement de la convention de l'association THF 36.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le conseil municipal approuve la convention avec l'association THF36 ci-annexée, conclue pour une durée de trois ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

49-2021 - Vie associative. Mise à disposition d'un minibus pour les associations de Thorigné-Fouillard

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal approuve la mise à disposition d'un minibus et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Visiocom.

50-2021 - Environnement. Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Eau.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019, concernant le prix et la qualité du service public de l'eau.

51-2021 - Environnement. Rapport sur le Prix et la Qualité des Assainissements.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

52-2021 - Administration Générale – Rennes Métropole - Chauffage Urbain – Exercices 2015 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Communication de la lettre d'observations définitives. (disponible sur l'extranet).

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du chauffage urbain par Rennes Métropole pour les exercices 2015 et suivants.

53-2021 - Vœu pour l'abandon du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne

Après en avoir délibéré, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE ne prenant pas part au vote, et par 22 voix POUR, le conseil municipal décide l'adoption du vœu pour l'abandon du projet de voie de contournement de la ZAC de la Vigne.

La séance est levée à 23 h 00.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, en mairie, le 21 avril 2021.

Le Maire,
Gaël LEFEUVRE



